INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES, MONTMAGNY

Assemblée régulière du Conseil municipal, tenue le 05 septembre 2023, à la salle du conseil située au sous-sol du 205, rue principale, à l'heure habituelle des séances du Conseil.

Les Conseillers Max Laurent Vidal, Raynald Forgues, Jessie Gonthier-Lajoie et Étienne Fortin sont présents sous la présidence du Maire, Monsieur Donald Gilbert. Les conseillers Yan Bolduc et Simon Pelchat sont absents tout au long de la rencontre.

Josée Poulin, Directrice générale, et Roger Fortin, Officier municipal, sont présents tout le long de la rencontre.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux gens présents et procède à la lecture de l'ordre du jour.

01-09-2023 IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Forgues
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. On convient de laisser ouvert le point Varia.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-09-2023 CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de l'assemblée régulière, tenue le 07 août 2023, a été remise à chacun des membres du Conseil avant la tenue de la présente session;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des Conseillers présents qu'il soit adopté tel que rédigé.

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX – CONSTRUCTION LOGEMENTS – CONTRIBUTION MUNICIPALE

03-09-2023 CONSIDÉRANT QUE la pénurie aiguë de logements que vit en ce moment la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières;
CONSIDÉRANT l'importance d'avoir des logements abordables et de bonne qualité en quantité suffisante afin de permettre la rétention de nos travailleurs;
CONSIDÉRANT l'importance de garder les familles de nos travailleurs chez nous afin de maintenir nos services et la vitalité de notre municipalité;
IL EST PROPOSÉ PAR : Max Laurent Vidal
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que la municipalité de St-Just-de-Bretenière s'engage à hauteur de 40% de l'aide qui sera attribuée au projet de 20 à 24 logements abordables par le Fonds immobilier de solidarité FTQ.
Cette contribution prendra la forme :

- d'un don de terrain qui est à notre connaissance exempt de contamination,
- de branchement de service,
- de crédit de taxes municipales pour une période de 15 ans,
- de déneigement du stationnement pour une période de 10 ans,
- d'entretien paysager (tonte de gazon) pour une période de 10 ans.

CORRESPONDANCE

Les élus ont pris connaissance de l'invitation au souper-bénéfice au profit de l'entraide Pascal Taché qui aura lieu le samedi 21 octobre prochain.

Donald Veilleux, Directeur général de Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny, demande de faire la promotion de leurs services.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
04-09-2023
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

ACCEPTATION DES COMPTES/ ÉTATS COMPARATIFS

IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que l'acquittement des comptes à payer de septembre 2023 dont les membres du Conseil confirment avoir pris connaissance, soit autorisé.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée Josée Poulin, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés ci-haut.

Josée Poulin, Dir. générale et Sec.-trésorière

Les élus ont pu prendre également connaissance des états comparatifs au 30 août 2023.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

05-09-2023

CONSIDÉRANT QU'en août 2023, la brigade incendie a effectué des sorties d'urgence, soit pour un incendie qui s'est avéré une fausse alarme, une entraide dans une municipalité voisine et un accident;
CONSIDÉRANT QUE ce rapport fait également mention d'une pratique;
IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin
APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que les pompiers qui se sont rendus sur les lieux de ces différents incendies soient rémunérés.

On précise que la sortie d'urgence qui s'est avérée de fausse alarme sera facturée à l'usine et que l'entraide sera facturée à la Municipalité.

RAPPORTS DE L'OFFICIER MUNICIPAL ET DE SON ADJOINT

Des copies du rapport mensuel de l'Officier municipal ont été remises à chacun des membres du Conseil.

RAPPORT DES CONSEILLERS EN CHARGE DE DIFFÉRENTS DOSSIERS

Le conseiller Max Laurent Vidal informe les élus qu'il y aura une porte ouverte des sentiers Quad le 23 septembre prochain.

Le Conseiller Raynald Forgues avise les élus que le tour des sentiers a été effectué. Il a participé également à la rencontre pour la politique familiale.

DEMANDE D'ENTRETIEN CHEMIN D'HIVER – RANG 9

Suite à la réception d'une pétition qui a été signée par certains propriétaires du 9e rang demandant que la Municipalité prenne en charge le déneigement pour la prochaine saison hivernale et les suivantes, la Municipalité a adressé un sondage. Celui-ci est dans le but de voir si les propriétaires consentent à défrayer les coûts estimés chaque année. Les gens avaient jusqu'au 30 août pour retourner le document signé et à ce jour aucune réponse n'a été reçue. En se sens, la Municipalité ne procédera pas à l'entretien d'hiver du 9e rang.

DEMANDE – CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Les élus ont pu prendre connaissance de la correspondance de Groupe Lebel et Bardobec à l'effet qu'ils sont confrontés à un obstacle qui est la pénurie de logements. Il sollicite la Municipalité pour le soutien de

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

06-09-2023

N° de résolution ou annotation

création de logements abordables afin de répondre aux besoins du personnel et aussi à favoriser le développement économique de la région.

CONTRAT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières souhaite implanter la collecte des matières organiques avec quatre autres municipalités : Saint-Fabien-de-Panet, Sainte-Apolline-de-Patton, Lac Frontière et Sainte-Lucie-de-Beauregard;
CONSIDÉRANT QUE les municipalités envisagent de solliciter les services d'un consultant afin de les accompagner dans cette mise en place; ;
CONSIDÉRANT QUE l'organisme Collectivité écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco) offre des services-conseils liés à l'environnement, à la gestion des matières résiduelles, à l'éducation relative à l'environnement et au développement durable du territoire;
CONSIDÉRANT QUE l'organisme Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent propose d'accompagner les cinq municipalités dans la mise en place de la collecte des matières organiques;
CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance de l'offre de service adressé à la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet au montant de 24 920,83$, taxes incluses et que ces frais seront répartis entre les municipalités selon trois critères ;
CONSIDÉRANT QUE les frais qui seront déboursés par la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières sont estimés à 4 409,04$
IL EST PROPOSÉ PAR : Max Laurent Vidal
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin Que la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières accepte l'offre de service de Collectivités écologiques Bas-St-Laurent tel qu'il a été présenté et que les frais soient répartis entre les cinq municipalités selon les trois critères établis.

ÉCOLE PRIMAIRE ST-JUST – TRANSFERT DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Les élus ont pu prendre connaissance d'un communiqué qui a été remis aux parents de l'école primaire de Saint-Just. En raison de l'absence d'enseignants, le Centre de service scolaire de la Côte-du-Sud a dû déplacer les élèves vers l'école primaire Chanoine-Ferland de Saint-Fabien pour une période indéterminée.

ÉCOLE PRIMAIRE ST-JUST – SERVICE DE GARDE

Suite à plusieurs demandes, la Municipalité a offert un service de garde pour l'année scolaire 2023-2024, le matin et le soir. Avant la réception du communiqué, il y avait eu une demande à temps plein et quatre autres occasionnels. Le service ne sera donc pas offert par manque d'inscription.

RENOUVELLEMENT TECQ

07-09-2023

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;
CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;
CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;
CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;
CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;
CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;
CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;
CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au député Bernard Généreux, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Un questionnaire pour la mise à jour de la politique familiale est remis aux élus. Celui-ci est disponible en ligne sur le site internet et la copie papier au bureau de la Municipalité. Cette démarche vise à améliorer les conditions de vie des familles. Ce questionnaire est essentiel pour aider à connaître les besoins et les intérêts de la population.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

07-09-23F

CONSIDÉRANT QUE le 22 septembre, la majorité des dispositions de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25) entre en vigueur;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QU'une formation pour introduire le guide de rédaction des politiques de confidentialité;
CONSIDÉRANT QUE cette formation webinaire est le 12 septembre à un coût de 125$;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Max Laurent Vidal et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Josée Poulin, Directrice générale, participe à cette formation et que la Municipalité défraie les coûts d'inscription de 125$.

SOIRÉE DES BÉNÉVOLES – DATE DE L'ÉVÈNEMENT

On convient de tenir l'évènement le 3 novembre prochain lors d'un 5 à 7.

SOIRÉE DES BÉNÉVOLES – OFFRE DU BISTREAU D'ÉRABLE

Le Bistreau d'érable n'offre pas des boîtes à lunch individuel. Les élus ont pu prendre connaissance des produits offerts. On demande à vérifier pour des repas préparés sous forme de buffet.

COMMUNIQUÉ DANS LES JOURNAUX

Il est convenu d'informer les gens de la formation sur le plan d'eau que la brigade incendie suivra à la fin du mois de septembre.

VARIA – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS – CUISINE SALLE COMMUNAUTAIRE

08-09-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aménager dans la grande salle communautaire sise en plein cœur du village un espace cuisine adéquat, sécuritaire et distinct des autres activités;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite améliorer la qualité de vie et les activités offertes aux personnes aînées ;
CONSIDÉRANT QUE des consultations ont eu lieu auprès des membres du comité Municipalité amis des aînées et que ceux-ci ont identifié l'intérêt des personnes aînées pour la rénovation de la cuisine ;
CONSIDÉRANT QUE le secteur cuisine doit être isolé du secteur golf virtuel ;
CONSIDÉRANT QUE des activités intergénérationnelles de cuisine sont fortement prisées par la communauté de Saint-Just-de-Bretenières ;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin Que la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières autorise le dépôt d'une demande au *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés* et s'engage à réaliser le projet tel que présenté au programme.
Que la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières mandate comme représentante, Mme Josée Poulin, pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande

VARIA – DEK HOCHEY

Il est précisé que la dalle de béton est faite. On demande de s'informer quand la livraison des bandes sera prévue. De plus, il est précisé que Monsieur Xanthin Vidal serait prêt à superviser les activités du Dek Hockey. Une rencontre sera prévue ultérieurement.

VARIA – SALLE AMICALE

On discute de la porte de la salle Amicale donnant accès à la rampe d'handicapé est défectueuse.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
09-09-2023
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu unanimement que l'assemblée soit levée à 20 :10 heures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, CE 11ième JOUR D'OCTOBRE 2023.

Donald Gilbert, Maire

Josée Poulin, Dir. générale & Sec.-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103